

Pour une amélioration de l'actuel protocole de lutte contre la tuberculose bovine

par G. BARRIÈRE, H. DESBROSSE, L. GERMAIN, R. HUGONET
et Ch. OLLIVET (1)

Un certain nombre de praticiens de Seine-et-Oise, désireux d'assurer leur mission sanitaire au mieux des intérêts de l'hygiène publique d'une part et de l'économie rurale d'autre part, respectueux des règlements mais forts de leur expérience personnelle, se sont réunis pour examiner impartialement les mérites et les inconvénients de la prophylaxie contre la tuberculose bovine telle qu'elle a été mise en œuvre depuis quelques années.

Unanimement d'accord pour estimer qu'aussi bien pour l'amélioration sanitaire intrinsèque du cheptel français que devant les exigences du Marché commun, la lutte contre la tuberculose bovine doit être organisée, ils estiment néanmoins que la méthode de BANG, très théorique, est appliquée d'une façon trop rigide pour réussir partout aussi bien dans un pays aussi étendu et aussi divers que le nôtre et qu'en particulier dans des régions relativement contaminées et dans lesquelles le repeuplement fait appel uniquement au commerce, elle se révèle souvent décevante.

Malgré l'impératif sanitaire, les intérêts agricoles étant à ménager, il y aurait lieu, à leur avis, de mettre au point quelques mesures, qui *s'harmonisant néanmoins avec le protocole général actuel*, tendraient à limiter au maximum les incidences économiques de la prophylaxie dans les exploitations rurales de ces régions.

Plus le mal est grave et répandu, plus l'effort doit être grand mais aussi plus l'action doit être adaptée. S'il est important et urgent d'assainir les berceaux de race, l'assainissement des régions d'exploitation peut être obtenu par un plan à plus

(1) Cette communication précise et souligne les termes d'une première note que l'un de nous a eu l'honneur de présenter en octobre 1958 à l'Académie Vétérinaire de France. Elle était écrite lorsque les auteurs ont eu connaissance de la publication de leur confrère praticien A. de LAMARLIÈRE (Rev. Méd. Vét. nov. 1959, 702-713). Il se trouve que dans une certaine mesure elles paraissent se compléter l'une l'autre.

long terme ; dans cette période transitoire il faut surtout s'assurer que les régions d'exploitation ne puissent contaminer les berceaux de race.

Dans le présent article, deux préoccupations ont guidé les auteurs : la recherche de l'efficacité sanitaire commandée par les exigences internationales du Marché commun et le respect des légitimes intérêts ruraux de notre pays.

Ces soucis ont animé des générations de vétérinaires. Ils ont valu à leur corps professionnel une incomparable réputation de probité et l'estime unanime du monde rural. Si les médecins des animaux doivent maintenant faire face à un très grave et très vaste problème comme celui de la tuberculose ; s'ils ne peuvent utiliser pour le résoudre que les moyens assez rudimentaires en la circonstance que la science met à leur disposition, du moins ne doivent-ils reculer devant aucun effort pour parfaire au mieux leur méthode, réduire au minimum les errements et les vains préjudices, continuant ainsi à mériter la confiance et la reconnaissance de tous.

Ayant travaillé dans cet esprit, les auteurs se permettent de présenter les réflexions qui vont suivre.

I. — VALEUR DE L'ACTUEL PROTOCOLE

A) VALEUR DE LA TUBERCULINATION.

Si l'on soumet à l'examen critique la méthode actuelle, l'élément capital se trouve être le caractère aléatoire de la tuberculination individuelle.

Il faut bien admettre qu'un nombre important d'animaux réagissants sont indemnes de tuberculose clinique et même parfois de tuberculose tout court, soit qu'ils hébergent momentanément quelques bacilles, soit qu'ils aient été vaccinés contre l'entérite paratuberculeuse, soit que leur réaction ait pour origine un bacille aviaire ou d'autres raisons encore inconnues.

Il faut convenir qu'un nombre également important d'animaux, atteints de tuberculose ouverte ou prête à s'ouvrir, sont non-réagissants soit par anergie naturelle, soit par désensibilisation provoquée consciemment ou non.

Il est notoire enfin qu'entre les réactions positives nettes et les réactions négatives certaines se voient un nombre appréciable de réactions douteuses dont l'interprétation varie selon les juges en dépit de leur bonne foi mais au détriment de la réalité biolo-

gique, occasionnant soit des injustices, soit de graves erreurs.

Il appert de tout cela que naît chez le praticien en face de la tuberculination individuelle un complexe d'incertitude qui devient chez quelques-uns un sentiment d'impuissance et d'irresponsabilité.

Mettant franchement en doute l'infaillibilité de la tuberculination individuelle, nous sommes d'autant plus à l'aise pour insister sur la valeur de la tuberculination d'étable.

Nous savons que certaines étables qui se repeuplent par l'élevage des veaux nés à la ferme sont depuis longtemps indemnes de tuberculose et le demeurent.

Nous savons par contre, que certains autres, qui se renouvellent par l'intermédiaire de marchands, sont pour ainsi dire impossibles à assainir, la contamination ayant résisté à une, deux et même trois éliminations générales de réagissants. Nous n'en cherchons pas les causes, celles-ci pouvant bien être nutritionnelles autant qu'infectieuses. Là il n'y a pas de tuberculose. Ici, il y en a ; nous le savons, nos prédécesseurs le savent encore.

Tuberculinant par un quelconque procédé, les animaux d'une étable, s'il n'y a aucun réagissant, nous affirmons qu'il n'existe aucun cas de tuberculose dans l'étable ; s'il y a un faible pourcentage de réagissants, (ceux-ci parmi des animaux entrés depuis plus de deux mois dans l'étable) nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas encore de tuberculose ouverte dans l'effectif ; s'il y a un pourcentage appréciable de réagissants, alors nous affirmons qu'il y a (ou qu'il y a eu) au moins un cas de tuberculose ouverte dans cette étable mais nous ignorons dans quel lot il se trouve.

Bien loin de nier toute vertu à la tuberculination nous estimons qu'en nous permettant de classer toutes les étables en trois catégories, elle nous offre le terrain solide sur lequel peut être bâtie la prophylaxie.

Voici le premier point acquis.

B) PROTECTION DES ANIMAUX INDEMNES.

A l'examen critique de la méthode actuelle se révèle un second point d'importance majeure : l'absence de protection des animaux vis-à-vis d'une agression tuberculeuse éventuelle.

Ce second point est le corollaire du premier ainsi que nous allons le montrer. Ce défaut de protection se révèle dans les circonstances suivantes :

1) *Arrivée d'une vache d'origine inconnue dans une étable saine.*

La tuberculination individuelle étant sujette aux défaillances que l'on sait, ces défaillances se trouvent singulièrement aggravées au moment des transactions du fait que les vaches de commerce sont dans un état spécial inhérent au transport, au dépaysement, à une gestation avancée ou à une lactation débûtante, aux interventions vétérinaires thérapeutiques ou vaccinales, à des manipulations de marchands.

Nous disons que dans de telles conditions le résultat de la tuberculination n'entraîne qu'une vague conviction et que dans l'ignorance ou nous sommes de l'état sanitaire de l'étable d'origine, l'acceptation ou le refus de l'animal dépendent plus du hasard que de la science. Dans le cas néfaste, l'étable destinataire offre des animaux sans défense à l'agression du bacille de Koch qui ne manquera pas d'y causer des ravages.

2) *Maintien dans une étable contaminée du lot des non-réagissants.*

Lorsque dans une étable un tri est effectué, quelle protection est offerte aux animaux non-réagissants pendant les longs mois qui verront le départ un à un des réagissants ? Il est exceptionnel que l'isolement soit efficace et quand bien même il le serait, il risque d'être mis en échec par la présence d'anergiques dans le lot présumé sain.

3) *Les défaillances de la désinfection.*

En matière de tuberculose la désinfection s'avère délicate pour les locaux qui s'y prêtent plus ou moins. En outre, il s'agit trop souvent d'un simple blanchiment qui n'a qu'une valeur antiparasitaire. Quant aux prés, la question demeure entière de savoir combien de temps peuvent résister en plein air des bacilles acido-alcool-résistants.

De tout cela nous concluons que dans un milieu sain ou assaini, il importe d'intensifier les précautions pour éviter une recontamination, et que dans un milieu contaminé, il importe soit d'apporter un soin spécial à la protection des animaux indemnes, soit d'apporter aux organismes indemnes des moyens de défense contre le contagement tuberculeux, le plus éprouvé semblant être sans contredit la vaccination par le B C G, imposée dans l'espèce humaine.

C) LE PROBLÈME DE L'HYGIÈNE DU LAIT.

Examinons maintenant le problème de l'hygiène du lait. Soit une étable sûrement indemne de tuberculose, le proclamer publiquement afin d'encourager les consommateurs à s'y approvisionner en lait, c'est peut-être déterminer, par l'exemple, d'autres producteurs à assainir mais c'est du point de vue de l'hygiène se montrer téméraire car c'est inciter au relâchement des précautions de stérilisation familiale du lait cru : et l'absence de B. K. ne signifie pas absence de brucelles, de colibacilles, de streptocoques pathogènes.

N'oublions pas le conseil de M. GUÉRIN : « Faites bouillir le lait ».

La pose de panonceaux « étable indemne de tuberculose » ne nous paraît pas être à l'heure actuelle une institution souhaitable car en dehors de l'étable sûrement assainie, il y a le grand nombre de celles qui ne le sont qu'apparemment, de fraîche date, et qui peuvent comporter de dangereux anergiques. Il y a celles qui comportent des animaux tuberculino-douteux. Il y a celles qui sont indemnes au début de l'année et qui s'enrichissent après le dépistage d'animaux non-éprouvés ou d'origine inconnue.

Le panonceau posé, il est extrêmement désagréable d'avoir à l'enlever, or, dans l'état actuel des choses sa signification est remise en cause à chaque arrivée de nouveaux animaux.

De tout cela, paraît se dégager une règle : Toujours conseiller la stérilisation du lait, mieux valant au pis aller la consommation d'un lait tuberculeux mais bouilli que l'ingestion d'un lait cru quelquefois bacillifère.

D) AUTRES CONSIDÉRATIONS.

A ces considérations d'ordre scientifiques s'en ajoutent d'autres qui revêtent à nos yeux une importance telle qu'elle ne devrait pas échapper à l'attention du législateur.

L'Agriculture subit actuellement une crise qui est parvenue à émouvoir les Pouvoirs Publics.

— Une terrible sécheresse vient d'accabler en particulier l'élevage et alors que l'on pensait produire du lait en excès, il a fallu procéder à de massives importations de cet indispensable aliment, dont d'ailleurs le prix est anormalement bas.

Dans cette conjoncture, le Corps Vétérinaire se doit de tout mettre en œuvre pour assurer la sauvegarde du cheptel ainsi

qu'il en est mandaté, et se garder de toutes mesures intempestives ou fallacieuses qui découragent les producteurs en leur causant des préjudices sans qu'il leur soit apporté pour autant un appréciable profit sanitaire.

A moins d'un grave impératif sanitaire doublé d'une certitude de réussite, nous estimons qu'il y a lieu d'éviter les mesures draconiennes de « stamping-out » qui vont à l'encontre de la médecine conservatrice, notre raison d'être. Sachons qu'un animal n'est pas une machine de série douée de qualités standard mais un être qui représente non seulement une valeur objective mais à qui l'on attribue une valeur subjective et parfois affective. Un protocole prophylactique bien compris doit ne pas trop négliger les infinies réactions, les multiples roueries qu'engendre l'intérêt.

II. — AMÉNAGEMENT DU PROTOCOLE

A) DÉTERMINATION DE TROIS CATÉGORIES D'ÉTABLES.

Reprenant le protocole actuel, mais en le complétant et en l'assouplissant, le nouveau plan se présenterait ainsi :

1^o Nouvelle tuberculination chez tous les adhérents à la Prophylaxie en même temps que tuberculination obligatoire et générale dans les régions dites « berceaux d'élevage » (1) ou mieux tuberculination de l'ensemble du cheptel français, par étapes si nécessaire.

La tuberculination simple peut suffire dans les étables où elle ne révèle aucun réagissant.

La tuberculination double s'avérerait avantageuse ailleurs. Les douteux étant toujours considérés comme réagissants.

2^o Recensement de ces étables et classement.

Chaque étable soumise à la précédente épreuve est classée dans une des trois catégories suivantes :

Catégorie A. — Étables indiscutablement indemnes, ne donnant aucune réaction, même douteuse.

Catégorie B. — Étables dans lesquelles figure un certain nombre d'animaux réagissants ou suspects.

(1) Les « berceaux d'élevage » désignent selon nous toutes les régions qui exportent des bovins pour une destination autre que la boucherie. Ces régions s'opposent aux « régions d'exploitation » où pratiquement les animaux ne quittent l'étable qu'à destination de l'abattoir.

Nous chiffrons le taux maximum de ces animaux à 20 p. 100, ce taux ne nous semblant jamais révéler une étable vraiment contaminée, et à condition, dans les étables d'élevage, qu'il n'y ait aucune réaction chez les jeunes.

Catégorie C. — Etables comportant plus de 20 p 100 d'animaux réagissants ou suspects après tuberculination seconde.

Etables dont un animal a fait l'objet d'une saisie à l'abattoir pour tuberculose légalement contagieuse.

Etables où de jeunes animaux réagissent.

B) FIXATION DE L'ATTITUDE A PRENDRE VIS-A-VIS DE CES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ÉTABLES.

1^o Les étables de la catégorie A bénéficient de la prophylaxie classique, soit une tuberculination annuelle gratuite.

Les animaux reçoivent un numéro d'oreille portant la lettre A.

2^o Les étables de la catégorie B bénéficient de la prophylaxie classique, soit une tuberculination semestrielle gratuite.

Les animaux reçoivent un numéro d'oreille portant la lettre B.

Mais les animaux réagissants ou suspects sont abattus dans un délai très court qui ne saurait dépasser un mois. Une commission comportant obligatoirement le Directeur des Services Vétérinaires ou son adjoint détermine une indemnité d'abattage très large, de trente à soixante mille francs, destinée à permettre le départ des animaux pour la boucherie *sans aucun regret* de la part de l'exploitant.

La désinfection est effectuée rapidement sous le contrôle effectif du vétérinaire traitant, honoré en conséquence.

Cette catégorie devrait tendre à disparaître rapidement au profit de la catégorie A, après trois tuberculinations négatives.

3^o Les étables de la catégorie C pourraient faire l'objet d'une option de la part de l'exploitant après avis du vétérinaire et accord des Services Vétérinaires et Agricoles départementaux, soit prophylaxie classique,

mais alors conduite avec célérité et autorité sous la surveillance directe et la responsabilité de la Direction des Services Vétérinaires. Cette solution pourrait être surtout mise en œuvre dans les régions qualifiées « berceaux d'élevage ».

soit prophylaxie par vaccination des animaux indemnes,

Ce choix impliquant la mise hors circuit commercial de tous les animaux de l'étable.

Les animaux ayant été tuberculinsés par intra-dermo seconde, deux lots sont déterminés :

Les animaux réagissants.

Ils reçoivent un numéro d'oreille portant la lettre C.

Ils sont marqués du T à l'emporte-pièce à l'oreille droite.

Ils sont isolés au mieux, ne serait-ce que groupés dans une partie de l'étable.

Ils sont destinés à être abattus dans un délai large de trois ans avec une indemnité dégressive de trente mille francs la première année, vingt mille francs la seconde, dix mille francs la troisième.

Les animaux non-réagissants.

Ils sont immédiatement vaccinés à l'aide du B C G, injection qui sera renouvelée chaque année pendant au moins six ans.

Ils reçoivent un numéro d'oreille portant la lettre C.

Ils sont marqués d'un V au feu à l'encolure (1).

Ils sont rassemblés dans un autre local ou dans une partie de l'étable.

Les animaux ultérieurement achetés sont exigés non-réagissants. Ils sont vaccinés à leur arrivée à l'aide du B C G, cette vaccination étant à la charge du département. Ils sont marqués aussitôt, du V à l'encolure. Ils sont maintenus si possible deux à trois semaines hors de l'étable puis introduits.

Les nouveaux-nés sont également vaccinés au B C G à la charge du département et maintenus isolés de l'étable pendant quelques semaines. Ils sont également marqués du V. Une dérogation pourrait être faite pour les veaux destinés à la boucherie, une grave amende étant prévue lors d'inspections révélant la présence dans une étable C d'une génisse ou d'un jeune taureau non marqué du V.

Chaque année, une désinfection est sérieusement affectée. Il serait souhaitable d'utiliser dans ces étables des antiseptiques forts : Acide Sulfurique ou Formol. On pourrait aussi se préoccuper de l'assainissement des prés et pâturages par épandage.

Il serait utile aussi d'enrichir la ration des animaux en sels de calcium afin d'augmenter la résistance des organismes vis-à-vis du B. K.

A l'objection qui nous est faite au sujet de la vaccination au B C G d'animaux adultes, nous répondons qu'il s'agit d'une transposition de ce qui se fait couramment en médecine humaine :

(1) Ou, à la rigueur, d'un T à l'emporte-pièce à l'oreille gauche.

la jeune infirmière à cuti-réaction négative est soumise au B C G avant d'être autorisée à pénétrer dans le sanatorium.

A l'objection qui nous est faite au sujet de la vaccination au B C G d'un animal anergique et tuberculeux, nous répondons qu'effectivement la vaccination peut déterminer une désastreuse aggravation du mal mais que nous nous en réjouissons puisque cet état morbide nous révèle l'atteinte tuberculeuse que ne nous avait pas révélée la tuberculine. Puissent ainsi mourir tous les anergiques !

Ce nouveau recensement complété par un classement des étables aurait l'important mérite face au Marché Commun de constituer rapidement une masse d'étables sûrement saines qui se verraient permettre sans délai toutes les facilités de commerce. Quant aux étables contaminées un délai d'assainissement de six ou sept ans est également compatible avec les exigences internationales, l'actuelle solution n'assurant aucunement l'espoir d'en avoir fini dans un délai plus court.

C) L'HYGIÈNE DU LAIT.

Il existe actuellement deux circuits pour le lait. Le lait ramassé par les laitiers passe dans les ateliers de pasteurisation. C'est évidemment la formule la meilleure mais il nous paraît peu opportun dans les circonstances présentes d'envisager l'interdiction du circuit direct, producteur-consommateur, qui intéresse encore de nombreuses localités.

Pourtant nous souhaiterions voir momentanément abroger les distinctions et les interdits visant la vente du lait cru à la ferme. Notre devoir d'hygiéniste reste de conseiller l'ébullition de ce lait tant que notre action sanitaire n'aura pas porté efficacement non seulement sur la tuberculose mais sur la brucellose et les mammites.

D) LA QUESTION DU REPEUPLEMENT.

Le plan précédemment proposé, peut être appliqué avec succès dans le cadre de départements dispersés, et particulièrement dans un département relativement assez contaminé comme la Seine-et-Oise. Mais il serait évidemment préférable que son application soit généralisée sur l'ensemble du territoire métropolitain, si l'on désire un succès rapide et total. En effet, les étables appartenant aux catégories A et B demeurent à la merci d'une réinfection consécutive à la réception d'un animal

tuberculeux positif, admis ne serait-ce que quelques jours, ou d'un animal tuberculeux anergique.

Si par contre le plan est généralisé, même s'il n'est procédé partout qu'au recensement et au classement des étables dans les trois catégories, alors le problème peut être considéré résolu, puisque les étables importatrices classées A et B, ne pourraient recevoir que des animaux nouveaux provenant d'étables exportatrices classées A et B comme en témoignerait leur numéro d'oreille.

Ainsi deviendraient automatiquement vaines toutes les manœuvres dolosives auxquelles peuvent se livrer certains marchands, la tuberculination d'achat devenant accessoire.

Nous estimons ce point d'une importance majeure, aucune précaution supplémentaire n'étant excessive pour éviter la désastreuse recontamination des étables saines ou assainies.

La seule difficulté que tout cela comporte, n'est pas insurmontable : il doit être possible de réaliser une boucle d'oreille portant lettre et numéro, conçue de telle sorte que l'animal ne puisse s'en débarrasser. Une autre solution consisterait à opposer une agraffe à chaque oreille. La perte de l'une serait signalée par le propriétaire assez tôt pour que l'on puisse en poser une nouvelle avant la perte de la seconde.

(Il serait même possible d'envisager la circulation et la vente d'animaux provenant d'une étable C et portant un V au feu, à l'encolure, à la condition de réserver ce commerce à certains marchands qui ne pourraient évidemment les placer que dans les étables C).

E) LES DEVOIRS DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE.

Dans ce protocole aménagé, le praticien se trouve libéré et son action valorisée.

La tuberculose n'étant plus considérée comme un ulcère phagédénique ou la peste bubonique et les tuberculinations n'étant plus assorties de mesures coercitives, c'est dans la sérénité que s'effectuent les tuberculinations des étables A ; c'est dans la sérénité que sont décidés les quelques abattages largement indemnisés des étables B ; les étables C ne posent plus de problèmes car le propriétaire a choisi lui-même sa méthode d'assainissement,

ou bien il exerce dans une région d'élevage et il a choisi la prophylaxie classique parce qu'elle lui permet de voir s'ouvrir les

pertes du commerce et qu'il se sent sérieusement épaulé dans ses efforts par la Direction des Services Vétérinaires,

ou bien il exerce dans une autre région ; il a choisi la prophylaxie par vaccination qui, pour être plus lente, lui permet d'assainir plus économiquement. Les tuberculinations ayant été bien faites une fois pour toutes, les éliminations se poursuivent pendant que chaque année, les animaux sont automatiquement vaccinés.

F) LES CHARGES DE L'ÉTAT.

Les charges de l'Etat se trouvent allégées, car ne se reproduisent plus les incessants abattages qui lui coûtent le plus cher. Il assume le financement des tuberculinations annuelles des étables A et B ; la vaccination au B C G des anciens animaux des étables C pourrait être laissée à la charge des exploitants à titre de traitement de sauvegarde.

L'Etat pourrait intervenir seulement pour la vaccination des jeunes ou des nouveaux animaux, à titre d'encouragement.

En résumé :

1 — Une nouvelle tuberculination ayant pour but de recenser les étables et de les classer en trois catégories selon leur degré de contamination ;

2 — L'amélioration de la sécurité des achats d'animaux nouveaux par la connaissance de l'état sanitaire de l'étable de provenance ;

3 — La levée des arrêtés injustement coercitifs réglementant la vente du lait à l'état cru ;

4 — L'utilisation possible du B C G pour l'assainissement des étables les plus contaminées ;

5 — Une participation plus directe des autorités vétérinaires départementales dans les opérations d'assainissement, paraissent être des mesures susceptibles d'améliorer le climat et l'efficacité de la lutte engagée contre la tuberculose bovine. Les auteurs souhaitent que l'Administration et le Corps professionnel veuillent bien accueillir favorablement ces suggestions émises dans l'intérêt de tous.

Discussion

M. GORET. — M. Barrière a commencé par nous dire qu'il nous présentait un « aménagement » du plan actuel de prophylaxie antituber-

culeuse, et à la fin de son exposé force nous est de considérer qu'il propose d'avantage un « renforcement » qu'un aménagement de ce plan.

On ne saurait qu'applaudir en effet aux recensements obligatoires que M. Barrière a évoqués en ce qui concerne aussi bien les étables qu'il dénomme étables A ou étables B, que celles où la marque au feu des animaux qui éventuellement pourraient être vaccinés au B. C. G. serait exigée.

Je n'y vois personnellement aucun inconvénient, mais comme à l'heure actuelle la prophylaxie antituberculeuse basée sur des mesures moins draconiennes ne donne pas pleinement satisfaction, à cause du manque de crédits, je me demande si le plan « renforcé » proposé, si parfait soit-il en théorie, pourrait être appliqué dans la pratique.

Je suis également de l'avis de M. Barrière ; tant que l'Etat n'aura pas, d'une manière ou d'une autre, valorisé de façon formelle, de façon tangible, les produits de l'étable indemne, les éleveurs ne seront guère enclins à faire de la prophylaxie. J'ai rencontré un éleveur très fier d'avoir une étable indemne, je l'en ai félicité et son premier réflexe a été de me répondre : « oui, c'est entendu, j'ai une étable indemne, j'en suis fier, elle m'a coûté tant, mais elle ne me rapporte absolument rien, alors que M. X..., à côté, qui a une étable où de notoriété publique il y a entre 20 et 30 % de tuberculose, gagne presque autant d'argent que moi dans la vente de ses produits tuberculeux, qu'il s'agisse de la viande ou qu'il s'agisse du lait ».

Je me permets de ne pas être tout à fait de l'avis de notre confrère en ce qui concerne l'opportunité de vacciner au B. C. G. le bétail des étables qui sont recensées sous le nom d'étables C. M. Barrière a par avance répondu aux critiques qui pourraient être faites, concernant la vaccination des animaux jeunes, des animaux adultes, ou des anergiques. Je l'approuve en ce qui concerne les anergiques, mais est-il bien sûr que le vaccin B. C. G., merveilleux chez l'homme, donne des résultats aussi merveilleux chez les animaux de l'espèce bovine ? Toute la question est là. Je crois que l'étiologie de la tuberculose n'est pas tout à fait la même chez les bovins que chez l'homme. Les contaminations massives et répétées s'opposent à une réussite complète de la prémunition antituberculeuse et je ne pense pas qu'un assainissement *total* soit réalisable par ce procédé.

M. BARRIÈRE. — Je réponds tout de suite à votre dernière question. Les erreurs par excès ne paraissent pas extrêmement graves ; des expériences ont été faites. Leurs résultats corroborent mon expérience personnelle de quinze années de pratique en clientèle et d'inspection de viandes. On peut dire en gros que sur cent vaches réagissantes, dix font l'objet d'une saisie de viande, trois à cinq d'une saisie totale et une soixantaine d'autres présentent une lésion ganglionnaire si l'on examine une vingtaine de ganglions. Donc, sur le quart ou le cinquième, on ne trouve rien.

Quant à la défaillance par défaut, beaucoup plus regrettable et dangereuse, je m'en explique :

quand, nous, praticiens, tuberculisons dans une région, nous décelons deux sortes d'étables. Celles (que nous désignons ici par les lettres A et B) dans lesquelles nous ne trouvons aucun réagissant ou un très faible taux. Dans ces étables, les non-réagissants sont réellement indemnes de tuberculose.

Celles dans lesquelles il y a un fort pourcentage de réagissants, de l'ordre de quarante à quatre-vingt-dix pour cent. Ces étables sont celles dans lesquelles il y a, ou il y a eu, de la tuberculose-maladie. Et alors nous estimons que si nous groupions une centaine d'animaux non-réagissants, pris dans ces dernières étables, nous trouverions un fort pourcentage d'animaux anergiques présentant des lésions souvent graves, peut-être quarante pour cent. Disant cela, je pense avoir l'accord des confrères cosignataires de cette note.

Le taux de vingt pour cent de réagissants au delà duquel une étable serait classée par nous dans la catégorie C est certainement abusif dans le sens de la sévérité, mais ceci a dessein, pour augmenter la sécurité. En outre, il peut être discuté.

Je me permets maintenant de répondre à votre première remarque. Vous me dites que nous proposons un renforcement draconien du plan. D'abord sous la forme exacte présentée, nous pensons au contraire qu'il est plus libéral et moins gênant que l'actuel, sauf peut-être pour les berceaux de race, mais justement ne s'agit-il pas de régions où nous pouvons nous permettre d'être le plus exigeants ?

Ensuite, ce qui déplait le plus au praticien, c'est une méthode vague et aléatoire, terrain mouvant sur lequel il ne peut construire rien de solide. J'estime être d'accord avec tous mes collègues pour vous dire, Monsieur le Professeur, que nous sommes ou pour l'abolition totale de toutes les lois de la prophylaxie ou pour une méthode peut-être plus sévère, plus rigoureuse, mais qui nous apportera la certitude que nous pourrions retrouver dans quelques années chez nos clients, la tête haute, en disant : « Messieurs, nous croyons vous avoir bien servi ».

M. DURIEUX. — J'ai prêté l'oreille avec beaucoup d'attention à la très intéressante et courageuse note de M. Barrière et de ses cosignataires.

Sachant quels nobles scrupules l'ont inspirée, je souhaite qu'ici et hors de cette enceinte, on l'accueille avec toute la considération qu'elle mérite.

Je suis d'accord avec nos confrères sur leurs réserves quant à la sécurité que procurent les tuberculinations individuelles — du moins celles qui concernent les animaux du commerce d'origine inconnue, multipares en particulier, — je crains moins le caractère aléatoire de la tuberculination individuelle, lorsque celle-ci s'applique à un sujet jeune, du fait que celui-ci est beaucoup plus rarement anergique.

Par contre, je ne suis pas M. Barrière lorsqu'il évoque les réactions douteuses. De celles-ci, à mon sens, il ne devrait plus être question. Je m'excuse de me répéter, mais plus que jamais je suis convaincu qu'il est toujours possible de dire d'une réaction tuberculinique qu'elle est positive ou négative, si l'on consent à appliquer rigoureusement la règle du tout ou rien. Celle-ci est impérative ; elle conditionne à mon sens, toute l'efficacité de la prophylaxie.

Je suis à nouveau d'accord avec nos confrères au sujet de leur classement des étables en 3 catégories, selon qu'elles ne contiennent pas, ou qu'elles contiennent peu ou beaucoup de réagissants. Il est évident que la conduite à tenir vis-à-vis de chacune d'elles est différente.

Je ne parlerai pas des deux premières qui pratiquement ne posent pas de problèmes, qu'il s'agisse soit de seulement maintenir, soit d'obtenir d'abord et de maintenir ensuite l'assainissement.

Je m'arrêterai seulement à la 3^e catégorie, celle des étables à fort pour-

centage de réagissants — celles-là auxquelles font surtout allusion nos confrères, et qui, effectivement sont pour le praticien chargé de leur épuration source de beaucoup de soucis et de déboires.

Dans de telles étables l'application de la méthode de Bang est toujours difficile et ingrate. On n'y peut parvenir à un assainissement rapide et durable qu'à la condition de recourir aux solutions les plus draconiennes :

— élimination progressive, mais totale, de l'effectif des adultes, non réagissants compris ;

— éloignement immédiat et isolement rigoureux des élèves lorsque celles-ci se sont révélées saines dans leur quasi-totalité ;

— reconstitution du troupeau à partir de celles-ci ou de génisses achetées en milieu indemne ;

— entretien définitif des animaux en stabulation libre, ou à la rigueur en des locaux vierges (en tous cas pas dans les anciennes étables, même soigneusement désinfectées).

Une telle solution comporte des résultats constants, mais n'est pas, je le reconnais volontiers, à la portée de tous, du fait surtout qu'elle est coûteuse.

Aussi je comprends nos confrères de rechercher une autre méthode, plus « humaine », susceptible tout en pesant moins, dans l'immédiat, à la trésorerie de l'exploitant, d'aboutir quand même, mais à plus longue échéance, au résultat recherché.

Celle qu'ils nous proposent aujourd'hui est-elle valable ?

Je me permets de suggérer qu'à cette question l'Académie ne réponde pas ex-abrupto, mais charge une commission du soin d'en discuter.

M. BALLOT. — Je pense que la question de la prophylaxie et de l'éradication en France de la tuberculose est suffisamment importante pour que vous me permettiez d'en parler à mon tour ; l'intérêt de la discussion est tel que malgré l'heure qui s'avance je ne veux pas l'escamoter.

De la communication de M. Barrière je retiendrai bien des points, certains pour les approuver totalement, et d'autres au contraire pour les discuter àprement.

Tout d'abord je reprendrai la question de l'interprétation des tuberculinations. Il est certain qu'interpréter la tuberculination sur un animal isolé, que l'on voit pour la première fois, dont on ignore totalement la provenance, est une opération très difficile et toujours très aléatoire.

Je signalerai d'ailleurs que les Danois, — et la méthode de Bang est bien la méthode Danoise — avaient tellement conscience de cette difficulté qu'ils avaient établi des listes d'étables certainement saines et seules autorisées à fournir des animaux pour le commerce ; ils n'ont repeuplé les étables qu'avec des animaux provenant de ces exploitations sûrement saines, et je pense qu'une des pierres d'achoppement de notre méthode française, qui est une méthode de Bang atténuée, trop atténuée probablement, réside précisément dans le mauvais état sanitaire des animaux du commerce. Celui-ci — à mon sens — a besoin d'être considérablement surveillé et moralisé.

Au contraire, lorsque l'on applique la tuberculination à une étable, et surtout, lorsqu'on répète les tuberculinations tous les ans, pendant quelques années, on a obligatoirement une idée très précise de l'état sanitaire de cette étable. Pour répondre aux questions que posait M. Goret je dirai qu'effectivement on ne trouve pas toujours sur les réagissants des

lésions macroscopiques de tuberculose ; cependant en examinant systématiquement tous les ganglions, y compris les ganglions mésentériques, et en tenant compte des lésions minimales et discrètes qui d'ailleurs ne justifient peut-être pas toujours l'abatage des animaux, on s'aperçoit que 90 à 95 p. 100 des réagissants sont porteurs de lésions de tuberculose.

Mais le gros écueil que nous rencontrons ce sont les animaux profondément atteints, vraisemblablement très contagieux et qui ne réagissent pas ou qui ne réagissent plus ; on en trouve dans presque toutes les étables où il y a un gros pourcentage de réagissants à la première tuberculination de dépistage.

Quelle conduite tenir alors ? Il est certain, comme le disait mon ami Durieux, que lorsque dans une étable on trouve un pourcentage très important de réagissants dès la première tuberculination, ou bien, lorsque, après avoir éliminé tous les réagissants, on trouve au cours des tuberculinations suivantes d'autres réagissants, on doit soupçonner dans l'étable la présence d'un animal anergique et, par conséquent, on doit isoler et condamner tout l'effectif.

Je pense qu'à ce moment là il y a tout de même une façon de sortir de l'impasse. Il faut alors constituer dans l'exploitation, obligatoirement, deux étables : on doit condamner impitoyablement tous les animaux parmi lesquels se trouve le sujet contagieux et constituer d'autre part une étable saine. C'est la seule méthode donnant toutes certitudes.

Après l'élimination des réagissants, il faut envisager le repeuplement des étables. Il est certain que le plus intéressant est celui qui est basé sur l'élevage de la ferme. Dans toutes les exploitations, les propriétaires peuvent eux-mêmes procéder à leur élevage, ils obtiennent ainsi rapidement une pépinière de jeunes qui présentent beaucoup de qualités : d'abord, ils sont adaptés au milieu dans lequel ils sont nés, ensuite on les a surveillés depuis toujours, il est certain qu'il n'y a pas parmi eux d'anergiques, enfin leur prix de revient est infiniment moindre que celui des animaux achetés dans le commerce. En quelques années, on peut disposer d'animaux susceptibles de remplacer ceux de l'étable primitive ; on peut alors éliminer massivement tous les réagissants, s'il en reste encore, et tous les suspects parmi lesquels peuvent être des animaux anergiques dangereux.

Donc, à mon avis, la méthode de Bang est valable ; elle est applicable en France. Les objections qu'on lui fait ne tiennent pas devant un protocole rigoureux.

Je ne pense pas, d'ailleurs, qu'il faille modifier profondément le protocole actuel. Si on le modifie, on va complètement troubler l'esprit des clients ; ceux-ci furent déjà très lents à admettre que la tuberculose était une maladie grave, puis très lents à accepter le protocole proposé. Ils commencent à être convaincus ; si on leur propose un nouveau protocole de lutte, si l'on reprend le B. C. G. notamment, ils ne comprendront plus rien et j'ai l'impression qu'il sera totalement impossible de les faire participer à l'éradication de la tuberculose.

Le B. C. G. d'ailleurs ne peut jamais être employé correctement dans les étables très contaminées puisqu'il est pratiquement impossible d'y soustraire assez longtemps les animaux nouveau-nés à la contagion. Il est normal, dans ces conditions, qu'il ne donne guère satisfaction. On ne peut absolument pas en généraliser l'emploi.

Pour réussir, étant donné ce qu'il implique, c'est-à-dire l'entretien de deux étables pendant un certain temps, puis, l'élimination massive et brutale de tous les animaux constituant l'une des étables (y compris les

réagissants), il faut évidemment l'adhésion des éleveurs, et là je rejoins totalement l'avis du professeur Goret : il faut que les éleveurs soient intéressés, donc il ne faut pas supprimer leur plaque « Indemne de tuberculose », ils en sont fiers, font des efforts pour l'obtenir et se réjouissent de vendre leur lait cru plus cher.

J'aborde ainsi la question du prix du lait. Si celui-ci n'est pas payé assez cher actuellement, c'est peut être parce qu'il n'est pas produit suffisamment bon marché ; notre rôle de vétérinaire, à l'occasion précisément de la lutte contre la tuberculose, c'est d'inciter nos clients à envisager d'autres installations, des stabulations libres, des systèmes de nourriture automatique des animaux, des moyens qui permettent de diminuer considérablement la main-d'œuvre et d'obtenir le lait à des prix infiniment moins élevés que les prix actuels.

Enfin, et pour terminer, j'estime que le vétérinaire praticien doit seul intervenir auprès de ses clients et que le directeur départemental des Services vétérinaires doit seulement coordonner la lutte dans son département et n'intervenir qu'auprès des dirigeants des Groupements agricoles et de l'Administration départementale.

M. GORET. — M. Ballot nous a parlé des bêtes anergiques porteuses de lésions très intenses ; je m'étonne que le praticien ne pose pas le diagnostic clinique.

M. BALLOT. — En présence d'un animal apparemment en parfaite santé, avec un poil luisant, sans aucun ganglion apparent, aucun signe de diarrhée, je défie n'importe quel praticien de poser un diagnostic clinique dans de tels cas.

A. DESBROSSE. — De temps en temps, par une exploration rectale, on y arrive.

M. GORET. — J'approuve naturellement tout ce qu'a pu dire M. Ballot sur les difficultés nouvelles que rencontrerait un plan renforcé de la méthode de Bang telle qu'elle est actuellement utilisée. Ce serait évidemment l'idéal, nous sommes tous d'accord. Cependant M. Ballot et nos confrères auteurs de la communication très intéressante que nous avons entendue, sont des praticiens en contact avec un milieu évolué ; mais dans d'autres provinces françaises, avez-vous mesuré la somme d'efforts, qu'il faudrait dépenser pour éduquer et convaincre les intéressés à se plier à ces règles de la prophylaxie de la tuberculose. Nous y arriverons peut-être, c'est entendu, chez des éleveurs, je le répète très évolués, et il y en a beaucoup, mais il n'y a pas que des éleveurs évolués en France. C'est pourquoi je me demande s'il est bien opportun à l'heure actuelle de renforcer ces mesures. Il vaudrait mieux alors limiter ces dispositions draconiennes aux départements qui déjà se sont débarrassés en grande partie de la tuberculose.

M. DURIEUX. — Il n'en reste pas moins que nos confrères ont poussé devant nous une sorte de cri de détresse. Ils exercent dans un département, probablement à l'image du nôtre, extrêmement contaminé par la tuberculose, ils nous disent les extrêmes difficultés qu'ils rencontrent pour parvenir à l'assainissement, ils nous ont proposé quelque chose ; je crois que nous devons faire écho à leur appel, et voir dans le sein d'une commission si vraiment on peut tenir compte de leur projet, ou au contraire si tout s'accorde pour le faire rejeter, et voir quand même s'il n'y a pas possibilité d'amender un peu les rigueurs du protocole actuel.

M. NICOL. — J'ai évidemment écouté avec beaucoup d'intérêt et de plaisir la communication de nos confrères ; ce sont des praticiens, ils sont aux prises tous les jours avec les difficultés ; j'ai également écouté avec attention l'intervention de M. le Professeur Goret, et aussi celles de nos confrères praticiens de l'Académie. Evidemment, il y a des cas particuliers, on ne peut pas appliquer la même méthode partout. Or, on applique les mêmes règles non seulement par région, mais également là où l'on fait de la production de viande et là où l'on fait de la production de lait. Je crois qu'il y a des différences considérables entre les deux ; on peut abattre facilement un animal chez un producteur de viande alors qu'une vache laitière n'a pas de valeur à l'abattoir. Il y a donc une différence selon les régions et selon le genre d'exploitation. Mais des plans, des projets, ce ne sont tout de même pas des choses qui ne puissent être conduites expérimentalement, on doit pouvoir trouver quelques exploitations qui répondent aux catégories A, B ou C, et leur donner, sous surveillance, un statut particulier pour faire des contrôles et juger de la valeur des différentes méthodes.

M. THIEULIN. — De nombreux points sont évidemment à étudier dans tout ce qui vient d'être dit, mais je crois pouvoir attirer l'attention sur un problème qui, à mon sens, montre que l'ensemble de la question n'est pas suffisamment étudiée, la méthode suffisamment bien exécutée.

Je veux parler d'une disposition qui a été prise au Danemark en 1898 en même temps que l'on a commencé la lutte contre la tuberculose bovine, cela a été de prescrire l'assainissement formel de tous les laits, résidus et sous-produits laitiers retournés dans les centres pour alimenter les animaux. C'est une mesure qui jusqu'alors en France n'a jamais pu parvenir à l'oreille de ceux qui ont décidé le plan d'ensemble. Je pense que ce tout petit point souligne quelques unes des carences ou des insuffisances dans la conception globale. Aussi j'estime que le projet de M. Durieux mérite d'être pris en considération, c'est-à-dire étudier le problème en voyant tous les aspects, car des lacunes comme celles dont j'ai parlé méritent d'attirer l'attention ; je suis surpris que cette attention n'ait pas jusqu'alors été retenue par certains.

M. GORET. — M. Thieulin parle d'un tout petit point, il n'est pas si petit que cela ; il y en a bien d'autres qui paraissent petits aussi et qui sont considérables. M. Barrière nous parlait tout à l'heure de ces bovins réagissant et infectés de tuberculose aviaire. Est-il possible de concevoir dans une exploitation l'éradication de la tuberculose d'une espèce si l'on élimine pas la tuberculose des oiseaux, des porcs, et la tuberculose humaine, bien entendu ? Un récent rapport de nos collègues hollandais démontrait qu'à l'heure actuelle il y avait jusqu'à 40 % de tuberculinations positives sur du bétail sûrement assaini dues au bacille tuberculeux aviaire. Tous ces points sont évidemment à envisager.

M. BRESSOU. — Je m'associe moi aussi à la demande de constitution d'une Commission formulée par M. Durieux. Voilà plusieurs fois que dans cette enceinte, comme ailleurs, des critiques se sont élevées contre plan en vigueur d'éradication de la tuberculose bovine ; il semble que cette méthode soit appréciée très différemment suivant les praticiens et qu'elle ne jouisse pas auprès de la plupart d'une confiance absolue, les fluctuations de la doctrine officielle sur certains de ses points n'ayant fait du reste que contribuer à renforcer cette défiance.

D'autre part, chez beaucoup d'éleveurs, dont certains dirigeants des grandes associations d'élevage, les critiques ne cessent aussi de s'élever contre l'irrégularité des résultats et le mécontentement ne cesse de grandir. Je connais un gros producteur de lait de la région de l'Est qui veille depuis longtemps et avec un soin louable à l'état sanitaire de ses exploitations, qui devant les dommages considérables que lui a occasionné l'application de la loi a élevé une protestation vigoureuse et a entrepris auprès des plus hauts échelons administratifs une campagne véhémement pour une modification des dispositions actuellement en vigueur. Ce mouvement de mécontentement ne va pas manquer de s'accroître et les vétérinaires seront rendus si non responsables du moins complices d'un échec et des dépenses considérables engagées peut-être en pure perte.

Si l'on considère diverses régions de notre pays, on observe que la manière dont la méthode est appliquée est très variable de l'une à l'autre, qu'en bien des points des praticiens également honorables, sérieux et consciencieux s'opposent journellement devant les tribunaux et que ces litiges nuisent à leur renom, à leurs liens de bonne confraternité et rendent perplexes les éleveurs.

On parle souvent de la réussite de la méthode de Bang au Danemark, mais les conditions de l'élevage au Danemark ne sont pas les mêmes qu'en France. Dans notre pays, les modalités d'exploitation sont très différentes d'une région à l'autre, ce qui impose des conditions d'application très variables des dispositions légales et explique, pour une part l'inégalité des résultats. Une politique sanitaire vaut certes par ses bases et ses principes scientifiques ; elle tire aussi son efficacité des modalités de son application, des conditions économiques et sociales du milieu rural où elle est appliquée. Je connais des régions de chez nous où le mode de repeuplement des étables préconisé par R. Ballot est matériellement impossible ; je connais des éleveurs « évolués » comme dit A. Goret mais qui sont soumis aux contraintes de leur milieu rural. On n'élève pas dans les Pyrénées, les Alpes et en Auvergne comme dans le Nivernais, la Normandie ou l'Ile-de-France. Dans un pays aussi varié que la France, peut-être a-t-on eu le tort de trop généraliser d'emblée ; peut-être conviendrait-il d'agir par palliers, en choisissant d'abord les régions les plus propices. J'ai déjà fait cette suggestion à cette tribune et, récemment, la même opinion était émise ici à propos de la fièvre aphteuse.

C'est pourquoi je pense, comme le demande M. Durieux, qu'une Commission accomplirait une tâche utile en se penchant sur ces problèmes et en soumettant ultérieurement le fruit de ses études à l'examen et aux décisions de l'Académie.

M. le PRÉSIDENT. — Nous allons arrêter ici cette discussion. Je pense que l'Académie acceptera de nommer une Commission qui étudiera les propositions des auteurs de la communication.

L'Académie désigne une Commission composée de MM. BALLOT, BRESSOU, DURIEUX, GORET, HOUDINIÈRE, NICOL et THIEULIN.
